

209C0386
FR0000038747-FS0153

10 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

JACQUET METALS

(Euronext Paris)

Par courrier du 9 mars 2009, Monsieur Richard W. Colburn, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 mars 2009, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société JACQUET METALS et détenir 109 649 actions JACQUET METALS représentant autant droits de vote, soit 5,25% du capital et 3,40% des droits de vote de cette société (1), dans les conditions suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Richard W. Colburn	89 649	4,29	89 649	2,78
Metal Compagnies Multi-Employer Pension Plan	20 000	0,96	20 000	0,62
Total	109 649	5,25	109 649	3,40

Le déclarant précise avoir procédé à cette déclaration au motif qu'il siège au sein du comité d'investissement du fonds de pension Metal Compagnies Multi-Employer Pension Plan (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 2 090 000 actions représentant 3 227 418 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) « Investment committee ». Le déclarant précise aussi « I also sit on the Boards of certain members of the Pension Plan ».